

**2023-27**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Motion de la COBAN sur le projet de la mise en 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles et sur l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la concession

Le 4 avril 2023 à 18 heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic d'Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. LAFON.

**Date de la convocation :** 29 mars 2023

**Membres présents :** M. LAFON, Mme LE YONDRE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, M. DANAY, M. MARTINEZ, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, M. CHAMBOLLE, Mme SAULNIER, M. DUBOURDIEU, M. POHL, M. POCARD, Mme BANOS, M. BOURSIER, M. DEVOS, Mme JOLY, M. PERUCHO, Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, Mme GUILLERM, M. SANZ, Mme BATS, M. RECAPET, M. BAGNERES, M. MANO

**Pouvoirs :** Mme BRISSET à Mme GALLANT  
M. CHAUVET à M. ROSAZZA  
Mme CHAPPARD à M. POCARD  
Mme CAZAUX à M. PERUCHO  
Mme LOUET à M. MANO  
Mme MARENZONI à M. PAIN

**Membres absents :** Mme CALATAYUD  
M. MAZZOCCO

**Secrétaire de séance :** Mme JOLY

\*\*\*\*\*

Le quorum est atteint.

Madame Nathalie LE YONDRE, vice-Présidente, expose que par lettre datée du 2 février 2021, Madame la Préfète de Région a souhaité recueillir l'avis de la COBAN sur le projet portant sur la mise à 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles, par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau.

Après examen approfondi des différentes possibilités décrites sur cette future concession, l'ensemble des 38 élus communautaires a adopté à l'unanimité la délibération n° 2021-69 du 6 avril 2021 s'opposant à la création d'un péage sur cette portion autoroutière.

Dans le cadre de la concertation publique avec garants qui se déroule du 30 janvier 2023 au 30 avril 2023, les Maires de la COBAN ont renouvelé à maintes reprises leur opposition totale à un péage sur l'axe de l'A660 et de l'A63 et rejettent en bloc l'ensemble des scénarii proposés.

Si effectivement la question de la mise à 2x3 voies de l'A63 entre la Métropole de Bordeaux et Salles peut se poser, elle résulte du fait qu'un véhicule sur trois est un camion en transit international.

C'est un axe majeur du corridor Nord-Sud Atlantique entre la France et l'Espagne. Il n'appartient pas aux habitants du Bassin d'Arcachon, du Val de l'Eyre, aux Girondins qui vivent, travaillent sur le Bassin et dans l'agglomération bordelaise de financer les infrastructures des échanges internationaux. Plusieurs études ont d'ailleurs démontré la complémentarité territoriale entre ces bassins de vies. A noter que 12 483 actifs résident sur la COBAN mais travaillent sur un autre territoire avec de nombreux déplacements pendulaires induits.

A contrario, la mise à 2X3 voies de l'A660 n'est pas proposée et sa mise aux normes autoroutières et environnementales n'est qu'un artifice. Enfin, il est inacceptable d'envisager un péage sur l'axe de l'A660 et plus particulièrement au niveau de l'échangeur du Teich pénalisant très sérieusement la population du Bassin.

Si l'État veut faire les travaux de mise à 2x3 voies de l'A63 uniquement, c'est à lui de les financer directement et d'assumer ses actes envers la population.

De plus, la mise en place des péages aura inévitablement des répercussions sur le réseau secondaire et engendrera un évitement systématique et quotidien qui impacteront fortement la circulation des communes du territoire déjà très engorgées.

**Considérant :**

- **Que** la mise à 2X3 voies de l'A660 doit être retirée du périmètre d'études de la concertation de l'A63 ainsi que les mises aux normes autoroutières et environnementales envisagées ;
- **Que** tout péage envisagé doit être retiré ;

- **Que** compte tenu des complémentarités territoriales entre le Bassin d'Arcachon, le Val de l'Eyre et la Métropole Bordelaise liés aux enjeux autour de l'emploi, les actifs circulant quotidiennement sur cet axe ne pourraient assumer financièrement et sans difficulté les coûts induits par un nouveau péage ;
- **Que** le projet génère, pour éviter les péages, des itinéraires alternatifs qui impactent dramatiquement les voies internes et les centres-villes des différentes communes du Bassin d'Arcachon.

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 mars 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **S'OPPOSE TOTALEMENT à l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la concession susvisée de l'A63 ;**
- **S'OPPOSE TOTALEMENT à tout péage ;**
- **S'OPPOSE TOTALEMENT au financement par les collectivités.**

**Vote**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le 6 avril 2023

Le Président,



Bruno LAFON

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.